



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 171-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.289

Déposée le : 05.09.2022

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : Le Centre (Riem, Iffwil) (porte-parole)
Le Centre (Rothenbühler, Lauperswil)
Le Centre (Roggli, Rüscheegg Heubach)

Cosignataires : 8

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 08.09.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pour un hébergement rentable et moderne de l'administration dans la région de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de s'engager résolument sur la voie du regroupement géographique en ce qui concerne les immeubles que l'administration cantonale occupe dans la région de Berne ;
2. d'exposer comment il entend réduire et regrouper de manière significative les sites de l'administration ;
3. d'exploiter davantage ses propres immeubles et ceux qu'il donne en location selon des principes de rentabilité et des stratégies de bureau modernes, telles que le partage de bureau ;
4. de montrer comment il entend faire face aux réticences que suscitent les réorganisations, lesquelles sont à la fois vastes et nécessaires.

Développement :

La pléthore de bâtiments qui abritent l'administration cantonale dans la région de Berne est exceptionnelle. Bon nombre de bâtiments épars sont trop petits pour permettre une exploitation rentable et moderne, sont mal situés et ne sont pas en bon état. Leur gestion par les Directions et l'OIC est lourde.

Le Grand Conseil a maintes fois demandé avec insistance un regroupement des sites de l'administration cantonale (p. ex. motion Leuenberger), mais cette demande n'a pas été suffisamment suivie d'effet jusqu'à présent. L'absence d'une stratégie de mise en œuvre claire et les réticences auxquelles se sont heurtées les administrations concernées ont contrarié les nombreux efforts qui ont été déployés.

Motivation de l'urgence : les processus de mise en œuvre durent depuis longtemps et doivent absolument être accélérés.

Destinataire

– Grand Conseil